



## COMMUNE DE PELTRE

Tél : 03-87-74-22-27

Fax : 03-87-75-68-71

### COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Le dix-neuf octobre deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 13 octobre 2017).

#### Étaient présents :

Mmes Véronique DAL BORGIO, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Nadine GARCIA, Viviane TOUSSAINT, Martine GILLARD, Sylvie BURGER ; MM. Frédéric BERTRAND, Jacques DEVAVRY, Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT, Thierry GRANDJEAN, Jean-Claude BASTIEN, Georges CHIRRE.

Étaient absents excusés : Mme Martine GILLARD (procuration à Mme D. KNECHT), Mme A. Pascale MARGNY (procuration à Mme V. TOUSSAINT), Mme Marie-Claire GUILLOTON (procuration à Mme M. LEYDER)

Était absent non excusé : Vincent TILLEMENT

Secrétaire de séance : Madame Monique LEYDER

---

#### **1 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'approuver, à l'unanimité, les modifications apportées aux crédits alloués au titre de l'exercice budgétaire 2017 telles que présentées ci-dessous :

#### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Opération</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
139 (rénovation mairie)	2313	+ 220.000 €
134 (réfection de voirie)	2315	- 30.000 €
120 (acquisition hangar)	2315	- 100.000 €
133 (vidéosurveillance)	2158	- 50.000 €
143 (parking de la gare)	2315	- 40.000 €

#### **2 – TARIFS DE LOCATION ET DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA SONO EN 2018**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2331-2 alinéa 12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'appliquer pour 2018 les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes comme suit pour les particuliers :

- Location de la salle pour le week-end 460 € (nettoyage inclus) ;  
*La remise des clés se fera en mairie le vendredi à partir de 16h30 et devront être déposées le lundi matin aux heures d'ouverture du secrétariat*
- Location sur un jour **hors week-end** 210 € +115 € par jour supplémentaire  
(ménage inclus en fin de location);

**DÉCIDE** de maintenir pour 2018 les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes pour les associations locales comme suit :

- Une assemblée générale ou une réunion ou manifestation par an : location et nettoyage : gratuit
- Puis, deux locations gratuites par an (nettoyage en sus au tarif de 55 €/location)
- Au-delà, location et nettoyage : 105 €

**DÉCIDE** de maintenir pour 2018 les tarifs de location de la sono de la salle des fêtes comme suit :

- Pour les associations locales
  - Soirée dansante 80 €
  - Hors soirée dansante 40 €
- Pour les habitants de Peltre 80 €

**DÉCIDE** de l'effectivité de ces tarifs dès le **1<sup>er</sup> janvier 2018**,

**DÉCIDE** de fixer le montant de la caution à 1.000€ pour la salle des fêtes et à 1.000€ pour la sono

**PRÉCISE** que la priorité sera donnée aux habitants de la commune pour la location du week-end.

### **3 – ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE TAXE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que M. le trésorier municipal a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer la créance,

CONSIDÉRANT que la société SCI RAFIMO a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et que le mandataire a établi un certificat d'irrecouvrabilité en date du 17 août 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADMET en non-valeur le titre de recette dont les montants s'élève à 9.187€

### **4 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 19 septembre 2017 et le montant de la contribution de la Commune de Peltre pour les compétences « Zones d'Activité Economique » et « promotion du tourisme ».

**AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

### **5 – DEMANDES DE SUBVENTION**

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de ne pas donner suite à ces demandes.**

## **6 – POURSUITE DE LA PROCEDURE PLU PAR LA METROPOLE À COMPTER DU 01 JANVIER 2018**

**Considérant** que : la procédure de transformation du POS en PLU présente un intérêt évident pour la pérennité des projets communaux.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la poursuite de la procédure de révision générale par la future Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans la mesure où la commune est informée de l'avancement du projet. L'approbation de la procédure par Metz Métropole interviendra après avoir obtenu l'accord de la commune.

## **8 – CESSION DE TERRAINS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des négociations ont eu lieu :

- Entre la commune et Mr et Mme DIAB pour racheter la petite parcelle communale actuellement destinée au stationnement et l'intégrer dans leur propriété ;
- Entre la commune et Mr et Mme BEN FRADJ pour racheter la petite parcelle communale actuellement enherbée et contiguë à la voirie communale et l'intégrer à leur parcelle.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'arpentage avait été établi. Il en ressort :

- Pour M et Mme DIAB, une division de la parcelle 599 section 9 avec création d'une parcelle d'une surface de 0are46ca.
- Pour M et Mme BEN FRADJ, une division de la parcelle 599 section 9 avec création d'une parcelle d'une surface de 0are93ca.

Concernant la parcelle sollicitée par Mr et Mme DIAB, des travaux de démolition du parking sont à entreprendre. Un devis a d'ores et déjà été établi pour la somme de 4.003,80€ TTC par la société EST TP. Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de vendre les dites parcelles aux requérants. Il propose que le prix de vente soit fixé à 250€ l'are, auquel il conviendra d'ajouter à la charge de l'acquéreur, les frais d'arpentage et les travaux induits par cette cession (devis de l'entreprise EST TP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre ces deux parcelles d'une contenance respective de 46ca et 93ca,
- CONFIE à Monsieur le Maire la confection des actes administratifs de cession.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Peltre, le 19 octobre 2017

Le Maire,

Original Signé

Walter KURTZMANN